

**Service
Direction**

Challans, le 02 avril 2024

Le Principal

Le Principal

Affaire suivie par :
Sébastien LOTODÉ

Tél : 02 51 68 89 70
Mél : ce.0850147y@ac-nantes.fr

9 rue Pierre de Coubertin
CS 20129
85301 CHALLANS Cedex

Le chef d'établissement du collège Charles Milcendeau,

*Vu les articles R421-2, R421-8 et R421-9 du code de l'éducation.
Vu la circulaire n°2017-172 du 22/12/2017 du BOEN portant sur les modalités d'attribution du DNB, AN-NEXE 2.1
Vu la délibération n°31 du Conseil d'administration du 13 février 2024 portant sur l'organisation du temps scolaire.*

Arrête

Article 1^{er} :

L'épreuve orale du DNB – session 2024 est fixée le mercredi 12 juin 2024 de 8h30 à 12h45.
Le collège Charles Milcendeau devient donc, à cette date, centre d'examen.
Une session de rattrapage sera organisée avant le 30 juin 2024

Article 2^{ème} :

L'ensemble des professeurs de l'établissement compose les jurys d'évaluation de cet oral

Article 3^{ème} :

Afin de préparer l'oral du DNB, une session d'entraînement « oral blanc » sera organisée le mercredi 15 mai 2024 de 8h30 à 12h45, dans les conditions de l'examen.
Les cours ne seront donc pas assurés les mercredi 15 mai 2024 et 12 juin 2024. Dans le cadre de la continuité du service public, un accueil pourra être assuré par la vie scolaire.

Article 4^{ème} :

La communauté éducative est informée de ce présent arrêté par affichage et par une communication écrite aux parents.

Fait à Challans le 02 avril 2024


LE PRINCIPAL
Principal
Sébastien LOTODÉ
85300 CHALLANS